

TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE

EXECUTANTS BO H0 H0V

FORMATION INITIALE



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4544-10 du Code du Travail: « Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées ».

L'arrêté du 26/04/2012 définit les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ainsi que les modalités recommandées pour leur exécution

OBJECTIFS

- ◆ Connaître la réglementation électrique et les risques présentés par les installations conformément à la norme NF C 18-510.
- ◆ Mettre en application les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans un environnement présentant des risques électriques .

CONTENU :

◆ INTRODUCTION - GENERALITES

◆ TRONC COMMUN 1

- Grandeurs électriques: courant, tension, résistance, puissance,...
- Effets du courant électrique sur le corps humain;
- Noms et limites des différents domaines de tension;
- Zones d'environnements et leurs limites;
- Principe d'une habilitation;
- Définition des symboles d'habilitation;
- Prescriptions associées aux zones de travail;
- Equipements de protection collective et leur fonction;
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement;
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

◆ MODULE B0-H0-H0V EXECUTANTS DE TRAVAUX NON ELECTRIQUES

- Les acteurs concernés par les travaux
- Les limites et les opérations du non électricien (habilitation chiffre « 0 »)
- Mettre en œuvre une opération d'ordre non électrique en sécurité

◆ MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Application pratique des connaissances acquises

◆ CONTRÔLE DES ACQUIS

- Test d'évaluation (QCM)

◆ CONCLUSION

- Synthèse et évaluation de la formation.

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine électrique et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

PUBLIC CONCERNE :

- ◆ Personnel non électricien effectuant des travaux dans des environnements présentant des risques électriques.

PRE-REQUIS: Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour (7 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

Les acquis sont évalués sous forme de QCM

En cas de réussite au QCM, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation au salarié.

La norme NF C 18-510 recommande un recyclage tous les 3 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.